

**Autorisation parentale de participation au voyage
« Sports de pleine nature en Lozère »
Période du 28 avril au 2 mai 2025**

Je soussigné(e) - père - mère - responsable légal (rayer la mention inutile)

Nom : Prénom :

- Autorise mon enfant à participer au voyage scolaire décrit dans le projet, ainsi qu'à toutes les activités prévues au cours de ce voyage (visites, activités sportives, excursions...)**

Nom : Prénom : Classe :

- Déclare avoir souscrit pour mon enfant une assurance responsabilité civile individuelle auprès de la société - Police n°.....**

Le cout total du voyage s'élève à **399€**. Je joins le paiement :

- En espèces (Le règlement se fait directement auprès de Mme CRESTEY (Gestionnaire))
 En chèque établi à l'ordre du **Collège Le Carré Sainte-Honorine** (Le(s) chèque(s) est/sont à joindre au dossier.

Possibilité de payer :

- En 1 fois (399 €)
- En 2 fois (1 chèque de 200 € encaissé en janvier puis 1 chèque de 199 € encaissé en février)
- En 3 fois (1 chèque de 140 € encaissé en janvier, 1 chèque de 140 € encaissé en février puis 1 chèque de 119 € encaissé en mars)

Le règlement vaut engagement définitif de la famille. Les sommes perçues seront intégralement remboursées aux familles dans le cas d'annulation du voyage par le collège, d'exclusion d'un élève de l'établissement durant la période du voyage, de maladie (certificat médical). Aucun remboursement ne pourra intervenir pour un désistement pour convenances.

Seuls les élèves dont les familles auront versé le montant total du coût du voyage, à l'échéance mentionnée, pourront prendre part au voyage.

Les demandes de factures pour les comités d'entreprise sont à transmettre auprès de M. PAPELARD ou Mme DESHOMMES après le voyage.

Date :

Signature des responsables légaux :